

31 Janvier – Crypto : la startup Erable dans le viseur de ses investisseurs pour «escroquerie»

Paris, 31 janvier 2024 - Voilà une affaire qui ne va redorer le blason de l'écosystème des cryptomonnaies. En effet, la société Cardashift, récemment renommée Erable, est en train de s'attirer les foudres de ses investisseurs, dont la plupart s'apprêtent à attaquer l'entreprise en justice en déposant plainte notamment pour «escroquerie», révèlent Le Monde et France Inter.

Erable, qui se revendique comme une startup crypto à impact, promettait de «débuguer le monde avec la blockchain», en permettant aux personnes sensibles aux enjeux environnementaux et sociaux d'investir dans des projets autour de l'eau, l'air, la santé, l'éducation ou encore la nourriture via une monnaie virtuelle spécifique. Problème, à peine trois projets (Pyxo, Révolte et Homecycle) ont été financés pour un montant d'environ 100 000 euros depuis deux ans. De quoi faire enrager les milliers d'investisseurs alors que la jeune pousse se targue sur son site d'avoir levé 10 millions de dollars et de compter 12 000 membres dans sa communauté. Des chiffres qui seraient bien inférieurs en réalité.

Pour la plupart des investisseurs, le fait d'être bloqué dans une monnaie virtuelle, qui ne vaut presque plus rien au passage, et de ne pas voir leur argent injecté dans des causes qui leur tiennent à cœur après tant de temps commence à les faire sérieusement douter de la volonté affichée par la société. Surtout qu'il apparaît que cette dernière a fait volontairement monter le cours de sa propre cryptomonnaie durant VivaTech 2022, alors que Vincent

Katchavenda, co-fondateur de la société, montait sur scène pour présenter son projet. Autant d'éléments suspects qui sentent l'arnaque à plein nez pour les investisseurs, qui s'interrogent sur l'usage qui a été fait de leur argent. De son côté, la startup s'est défendue auprès du Monde et de France Inter en se disant victime d'une opération de «dénigrement». "Si l'équipe fondatrice de Cardashift a fait des choix, qui, a posteriori, se sont montrés être des erreurs, en ne vendant pas tous les ADA au premier jour et en ayant opté pour une blockchain complexe et donc coûteuse, il n'y a pas eu d'infraction", assure Erable dans un communiqué. Reste désormais à voir si l'Autorité des marchés financiers (AMF) sera également du même avis.

Temps de lecture : minute

31 janvier 2024

Article écrit par Maxence Fabrion